

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU 10 MAI 2022
ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DU COLLÈGE B
AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)**

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n° 2022-07-DAGAP du 11 avril 2022 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement de représentants des personnels du collège B au conseil d'UFR Sciences, Technologies, Santé (STS),
- Vu les propositions d'assesseurs de la part des candidats en date du 29 avril 2022 pour Mesdames SUCHAIL et MATHE DE SOUZA, et en date du 3 mai 2022 pour Monsieur HUET,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 5 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Christophe EMBLANCH, Doyen de l'UFR STS

Assesseurs : Nabila BELLAMINE
Séverine SUCHAIL
Carole MATHE DE SOUZA
Stéphane HUET

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et à l'UFR STS, bâtiment B site Agroparc.

Il sera également consultable sur le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 6 mai 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP